Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_01DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le dix-huit janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heures au Centre culturel – Rue Ville David à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Absents : Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
12/01/2023	En exercice : 16	Présents : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2023-01 du 18 janvier 2023

Développement économique, tourisme et numérique
Aides en faveur des TPE du Val d'Amboise

Monsieur Pascal DUPRÉ, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la délibération du 3 septembre 2020 déléguant au bureau communautaire l'attribution suivante : « D'approuver et d'attribuer sur la base de l'avis formulé par la commission développement économique, le versement d'aides communautaires au titre de l'APEVA, l'ASSOVA et de l'IMMOVA. » ;
Vu le partenariat économique et ses avenants entre le Conseil régional et Val d'Amboise ;
Vu le Cadre d'intervention des aides en faveur des TPE voté par le Conseil Régional du Centre Val de Loire ;
Vu le règlement des aides en faveur des TPE du Val d'Amboise ;
Vu les délibérations de la commission permanente régionale ;
Vu le comité de pilotage des aides en faveur des TPE du 05 décembre 2022 ;

Par délibération du 21 décembre 2006, Val d'Amboise a décidé la mise en place de plusieurs dispositifs d'aide en faveur des structures à vocation économique du territoire.
La loi NOTRe a consacré la Région comme cheffe de file en matière de développement économique et notamment pour l'octroi d'aides en faveur des TPE (Très Petites Entreprises).

Dans ce cadre et en réponse à la demande des Communautés de communes, la Région Centre a proposé l'élaboration d'une convention de partenariat Région-EPCI déclinée en plusieurs volets dont un volet dédié à l'aide en faveur des TPE.

S'agissant plus particulièrement de ce volet d'aide en faveur des TPE, un nouveau cadre d'intervention a été rédigé conjointement par les services des Communautés de communes et de la Région Centre Val de Loire.

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_01DB-AR

Ainsi, par délibération en date du 15 mai 2020, le Conseil Régional Centre Val de Loire a autorisé la mise en œuvre du dispositif d'aide directe en faveur des TPE sur le territoire du Val d'Amboise.
En septembre 2021, un nouveau cadre d'intervention a été validé par le bureau communautaire du Val d'Amboise conformément à la réglementation régionale en vigueur.

Le comité de pilotage APEVA s'est réuni le 05 décembre 2022 pour l'examen d'un dossier et a émis un avis favorable à cette demande.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'octroyer** une subvention à la structure suivante, dans le cadre du dispositif d'aide aux TPE pour le soutien aux investissements à vocation économique :

Entreprise – Commune – Adresse	**Représenté par**	**Activité**	**Projet**	**Montant de l'aide**	**Montant des Investissements**	**Effectif**	**Emploi créé**
Bar/Restaurant le François 1er 6, rue Jean-Jacques Rousseau 37400 Amboise	Anne Messager	Bar/Restaurant	Reprise	5 000€	130 799€ (dont 29 599€ éligibles)	2	

- **D'autoriser** le Président, ou Monsieur le Vice-Président délégué au développement économique, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 24/01/2023
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard